



Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le **10 MAI 2019**

Direction départementale
des Territoires
Service de l'Eau,
de l'environnement et de la Forêt
Affaire suivie par M. Idriss ABDELLATIF
Téléphone : 03 44 06 50 46
Télécopie : 03 44 06 50 24
Courriel : idriss.abdellatif@oise.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier du 28 novembre 2018, vous avez transmis un dossier à connaissance concernant les modifications des éoliennes n°1, n° 2, n° 7, n° 8 et n° 9 du parc éolien du CHAMPS FEUILLANT autorisées pour la société ENERCON Ferme Eolienne Nord sur les communes Royaucourt et Ferrières.

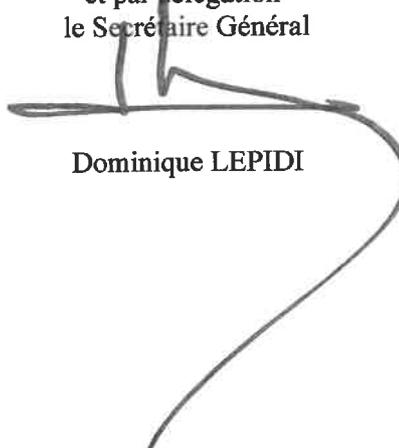
Ces modifications portent sur :

- la réduction du diamètre de base du mât des éoliennes n° 1 et n°2 ;
- l'allongement de la taille du poste de livraison ;
- la modification de certains chemins.

Après examen de votre dossier par l'inspection des installations classées, il ressort que les modifications envisagées n'apparaissent pas substantielles au regard de l'article R. 181-48 du code de l'environnement. Je vous donne acte de ces modifications qui ne nécessitent pas de prescriptions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet
et par délégation
le Secrétaire Général



Dominique LEPIDI

Société ENERCON Ferme Eolienne Nord
330, rue du Port Salut
60126 LONGUEIL SAINTE MARIE